

Dombresson, en octobre 2012

Téléphone (032) 854 25 25 Fax (032) 854 25 26  
Chèques postaux 20-760-7  
fondationborel@ne.ch

Aux personnes proches de la  
Fondation F.-L. Borel

## Groupe expérimental PCI

Mesdames et Messieurs,

Trois ans durant, la Fondation F.-L. Borel à Dombresson a expérimenté une forme de travail innovante, constituant une évolution de son action éducative. Voici nos propos de l'automne 2008 à ce sujet :

*La prise en charge des enfants et adolescents est habituellement constituée de suivis ambulatoires ou de placements en internat, éventuellement en semi-internat. Depuis 1992 la Fondation Borel a développé un concept de placement individualisé qui a déjà été l'objet d'expérimentations positives grâce à la loterie romande et à la Fondation Isabelle Hafen en 1998. Ce mode de travail est maintenant reconnu par le canton. Le projet PCI 2008 constitue une prolongation de cette démarche. Il vise à expérimenter durant 3 ans la prise en charge de 14 à 16 enfants et adolescents(es) au sein d'un groupe éducatif normalement destiné à accueillir 9 enfants en internat. Dans cette unité expérimentale, les « barrières intérieur-extérieur », donc celles se situant entre les suivis ambulatoires et les placements, sont abolies.*

*Le fondement premier est qu'un enfant doit, par principe, grandir dans sa famille. Le placement constitue une aide d'intensité variable, parfois temporaire et nécessaire, mais non une fin en soi. De notre point de vue, il importe de permettre à un enfant de suivre les fluctuations de son milieu familial et de pouvoir, selon les moments, passer d'un statut d'internat à un statut de semi-internat, d'externat ou à un statut d'enfant suivi à domicile et inversement, tout en conservant, dans la durée, les mêmes référents adultes. La prise en charge à long terme par un même groupe éducatif, quel que soit le statut de l'enfant, devrait favoriser cette souplesse.*

*Il s'agit en finalité d'un travail éducatif basé sur l'exploitation du lien entre l'enfant, sa famille et les professionnels.*

Cette expérience ne nous a pas laissés indifférents. Elle nous a questionnés. Elle a stimulé la permanente remise en question de notre action éducative. Elle a confirmé nos choix. Elle les a renforcés

Nous allons poursuivre dans ce sens notre action auprès des enfants et de leur famille. Nous favoriserons la défense des droits des enfants. Nous continuerons de rechercher des réponses même dans des situations en apparence "impossibles", car c'est en dépassant ces limites, en parlant et cherchant des réponses avec les familles, en restant humbles quant à notre impact que parfois, on parvient à offrir à un enfant la possibilité de se construire un avenir. Et c'est en étant attentifs à l'enfant et à sa famille qu'on lui permet de se créer ses réelles références.

Vous trouverez ci-joint le rapport condensé de cette expérience, pour laquelle nous remercions encore la loterie romande et le canton de Neuchâtel qui, par leurs aides financières, en ont permis la réalisation.

Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos meilleurs messages.

Fondation F.-L. Borel  
Le directeur :

Jean-Marie Villat